



Suite à notre participation au Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7^e, je souhaitais poursuivre le développement de la politique sociale de mon commerce. Les chèques-vacances et les autres avantages proposés dans cette plaquette améliorent le bien-être et le pouvoir d'achat de mes salariés et ainsi la performance de mon entreprise. Ces nouveaux services rendent ma structure aussi attractive et compétitive qu'une grande entreprise. ”

Didier Holl, franchisé du réseau Optic 2000



Commerçant indépendant durant plus de trente années, j'ai été confronté à la difficulté que rencontraient les petites entreprises pour offrir à leurs salariés des avantages similaires à ceux que les comités d'entreprises offrent dans les administrations ou dans les grandes entreprises. Lorsque je suis devenu Président de la Fédération Française des Associations de Commerçants, j'ai donc souhaité négocier des avantages qui seront gratuitement offerts à tous les salariés et les responsables des commerces membres d'une association de commerçants. Car finalement la mutualisation de nos petites entreprises fait de nous une des plus grandes entreprises de France. Dans cette plaquette vous trouverez une première liste d'offres que nous avons négocié pour vous permettre d'offrir des avantages de type "comité d'entreprise" à vous salariés et ainsi contribuer à les fidéliser. Au fil des ans ces offres seront étoffées. ”

Georges Sorel, Président Fédération Française des Associations de Commerçants

DES AVANTAGES DE TYPE "COMITÉ D'ENTREPRISE"

POUR LES COMMERCES ET LEURS SALARIÉS • MAI 2011



BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Fédération Française des Associations du Commerce
Conseil du Commerce de France, 40 boulevard Malesherbes 75008 Paris
Email : contact@ffacommercants.org / www.ffacommercants.org



ÉTAT DES LIEUX

Actuellement, seules les entreprises de plus de cinquante salariés peuvent bénéficier d'avantages sociaux et culturels, par l'intermédiaire des comités d'entreprises. Ces offres concernent des réductions sur différents domaines comme la restauration, le sport, les assurances, les sorties... Les employés peuvent par exemple profiter de tickets-restaurants, de tarifs réduits sur des concerts...

ENJEUX

Dans le cadre du développement de la promotion et de la valorisation du commerce, qui compte plusieurs milliers de commerçants, artisans et activités de services, la Fédération Française des Associations de Commerçants (FFAC) a souhaité gommer les inégalités entre petites et grandes entreprises. Afin de permettre aux commerçants, artisans, activités de services et à leurs salariés d'obtenir gratuitement des avantages, la FFAC a conclu divers partenariats avec des opérateurs nationaux, ce qui a abouti aux réductions qui vous sont présentées dans cette plaquette.

Ces services ont pour objectifs :

→ d'augmenter le bien-être et le pouvoir d'achat des salariés

→ de faciliter l'accès à des services et des offres habituellement réservées aux grandes entreprises

POUR QUI ?

Cette offre est accessible à toutes les associations de commerçants et leurs adhérents. Il est à noter que les chefs d'entreprises peuvent également bénéficier de certains avantages.

FONCTIONNEMENT

Pour profiter des avantages offerts par les partenaires de la FFAC il vous suffit par mail sur **contact@ffacommercant.org** de contacter l'association qui vous fournira les codes nécessaires à l'activation de ces offres.

AVANTAGES VACANCES

Des réductions comprises entre 5 et 25 % et quelques fois plus, vous sont offertes par nos partenaires.

Pierre et Vacances / 4 à 5 ★ : expert des vacances en famille, le groupe possède plus de 100 résidences et villages vacances basés principalement en France, Italie, Espagne et aux Antilles. Des réductions de -5 à -25 %, voire davantage selon certaines promotions de dernière minute, vous sont proposées.

Maeva / 2 à 3 ★ : pour des vacances en famille ou entre amis, à la mer ou la montagne, plus de 150 résidences situées en France et en Espagne répondent à toutes vos envies, avec des prix attractifs et des services personnalisés. Des réductions de -5 à -25 % voire davantage avec certaines promotions de dernière minute vous sont proposées.

Adagio / 3 ★ : en plein cœur de 17 villes françaises et européennes, les Aparthotels Adagio vous proposent des appartements "prêts à vivre" de standing du studio au 3 pièces. Confort et services à la carte pour découvrir Paris, Berlin, Vienne, Rome... Des réductions à partir de 5 %.

Center Parcs / 3 à 4 ★ : les 4 domaines Center Parcs français sont situés au cœur de domaines forestiers préservés et vous accueillent tout au long de l'année. Une évasion en famille ou entre amis autour de multiples activités de loisirs et de détente. Des réductions de -10 à -25 %

Lagrange Vacances / 2 à 4 ★ : le groupe Lagrange possède une très large gamme de produits touristiques, du prestigieux aux petits prix, notamment en France, en Espagne, en Autriche, ou au Portugal. Profitez de -6 % de réduction, valable toute l'année et cumulable avec d'autres offres promotionnelles. Exemple : sur une offre ayant déjà -15 % bénéficiez de -6 % supplémentaire.

Héliades / 2 à 5 ★ : Héliades, spécialiste depuis plus de 35 ans sur la Grèce, la Crète, Les Cyclades, Rhodes et d'autres îles ou régions de Grèce, vous offre une large gamme de produits très variés qui vous permettra de réaliser le voyage qui vous correspond sur ces différentes destinations proposées en majorité au départ de toutes les régions de France. Les Evasions d'Héliades, vous permettront elles de découvrir le Cap Vert et le Brésil, avec des départs près de chez vous. Bénéficiez de réductions de 7 à 10 %, pouvant être cumulées avec des promotions ponctuelles.

Eliova / 2 ★ : spécialiste de l'Hôtellerie de montagne, Eliova propose des hôtels en pied de pistes au cœur des plus beaux domaines skiables. Atmosphère chaleureuse, accueil et service souriants, chambres confortables et restaurant gourmand, rien n'a été oublié pour les séjours de nos hôtes, en famille ou entre amis. Tarifs préférentiels : Eliova propose des réductions de -17 % à -50 % sur les packages 7 jours par rapport aux prix affichés dans les hôtels.

Les réservations groupes pour l'hiver sont possibles, profitez-en !

CHÈQUES-VACANCES

Les chèques-vacances sont désormais accessibles aux entreprises de moins de 50 salariés sans comité d'entreprise !

→ **Pour l'employeur**, le chèque-vacances est un véritable outil de motivation et de fidélisation de ses salariés en CDI et CDD. Sa participation est exonérée de charges sociales et déductible de son bénéfice imposable dans la limite de 400€ par salarié et par an (sauf CSG/CRDS).

→ **Pour les salariés**, le chèque-vacances est un complément de revenu non imposable et c'est la liberté de choisir parmi plus de 170 000 professionnels de l'hébergement, du transport, des loisirs et de la restauration partout en France (campings, gîtes, hôtels, villages de vacances, maisons familiales, agences de voyage, colonies pour enfants, parcs d'attraction, écoles de ski, festivals, monuments historiques, écomusées...).

Pour en savoir plus et commander vos chèques-vacances : **www.ancv.com** et **contact-pe@ancv.fr**